

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMPTE RENDU

6 décembre 2022 | 17 :00 | I202

### Participants

#### Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Eugène DELEPLANQUE  
M. Olivier MACAREZ  
M. Louis MASQUELIER  
M. Samuel SOLARSKI  
M. Jean-Marc VIENOT

#### Membres internes élus avec voix délibérative

M. Vladan KONCAR  
M. François BOUSSU  
M. Xavier LEGRAND  
M. Fabien SALAUN  
M. Stéphane GIRAUD  
M. Joseph LEJEUNE  
Mme Alicia PINDI  
Mme Marie-Pierre DELESPIERRE  
Mme Emeline GALAMAND  
Mme Justine LEONARD  
Mme Joanna LEAU  
Mme Stéphanie DAMAREY

#### Membres invités permanents

M. Eric DEVAUX, Directeur  
M. Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services  
M. Marc-Emmanuel BOUCHE, Agent Comptable  
M. Alexandre LE BRUN, SRASUP Rectorat de Lille

#### Ont donné procuration

M. Eric MEZIN, procuration à M. DELEPLANQUE  
M. Eric STEVENS, procuration à M. DELEPLANQUE  
M. Frédéric SAUVAGE, procuration à M. VIENOT  
M. Gregory MARTIN, procuration à M. VIENOT  
M. Ludovic PIERRE, procuration à M. MASQUELIER  
M. Cédric COCHRANE, procuration à M. KONCAR  
M. François DASSONVILLE, procuration à M. SALAUN  
Mme Sabine CHLEBICKI, procuration à M. KONCAR

#### Membres invités

M. Guy DUMORTIER  
Mme Orianne DAVID  
Mme Marion WULFAERT  
Mme Sandrine VANDERDONCKT  
M. Pierre HERVE, VPE

#### Étaient excusés

Mme Fabienne CHANTELOUP  
Mme Mady DORCHIES  
M. Pierre-François LAZZARO  
M. Laurent COGEZ  
M. Yves DUBIEF  
Mme Sylvie ORFAO

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10 par le Président, M. Eugène Deleplanque.

### I. *Préambule*

Il s'agit du dernier Conseil d'Administration de l'année.

#### *Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022*

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil d'administration du 4 octobre 2022 est soumis au vote.

##### *Motion 1*

Le PV du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité (23 votants)

---

### II. *Thématiques Stratégiques*

#### 1. *Point d'information sur les sujets stratégiques*

Une délégation de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur du MESR est venue visiter l'établissement. Il s'agit d'une visite exceptionnelle qui s'est très bien déroulée et a permis de mettre le textile à l'honneur.

Eric Devaux remercie les étudiants pour la qualité des échanges avec Mme Barthez, les collègues et en particulier les enseignants-chercheurs pour la visite ainsi que l'équipe logistique qui a parfaitement géré l'évènement.

Dans la même semaine, l'école a fêté les 30 ans du GEMTEX. Mr Thierry Paul, Recteur délégué à l'enseignement supérieur, est venu à cette occasion. Le contact a été très bon.

Une matinée de travail sur le budget initial de l'ENSAIT s'est déroulée la semaine dernière au Rectorat.

Le dialogue stratégique de Gestion s'est déroulé le 1<sup>er</sup> décembre dernier. C'est une nouveauté pour un établissement non RCE comme l'ENSAIT de pouvoir bénéficier de cet échange.

Le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies a fait l'objet de débat en interne. La tendance actuelle est de ne pas les demander.

Au sein de l'EPE, les CODIR se déroulent tous les mardis matin. Le budget initial 2023 des établissements composantes y ont été présentés. L'ENSAIT bénéficie de la personnalité morale et juridique. Il était évoqué que les établissements composantes pourraient perdre leur PMJ dans les années à venir. Le Président de l'EPE n'y est pas favorable.

## 2. Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ENSAIT-Université de Lille

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'EPE est composé de l'Université de Lille et de 4 établissements composantes. Dans les statuts apparaît l'obligation d'écrire un Contrat d'Objectifs et de Moyens.

Pour préparer ce projet, un travail préalable a été mené au printemps 2021 pour recenser les conventions de partenariats existantes entre l'Université de Lille et l'ENSAIT. Un inventaire des prestations possibles et de leurs modalités a été réalisé.

Les contrats des 4 établissements composantes sont structurés autour de 6 axes commun :

- Un volet politique, positionnant l'établissement-composante au sein de la stratégie globale de l'EPE: axe stratégie d'établissement
- Des jeux de données, indicateurs et outils numériques communs pour faciliter le pilotage commun de l'établissement expérimental et sa communication harmonisée : axe pilotage, communication et usages du numérique
- Des ressources et possibilités de prestations aux étudiants mises en commun en matière de vie universitaire et de ressources documentaires : axe vie étudiante et universitaire
- Des ressources administratives partagées et une coordination budgétaire prévue par les statuts de l'établissement : axe coordination budgétaire et politique d'achat
- Des principes communs en matière de qualité de vie au travail pour les personnels des établissements : axe qualité de vie au travail
- Des ressources et possibilités de prestations aux étudiants en mobilité pour consolider l'attractivité et le rayonnement international de l'établissement : axe attractivité et rayonnement international

Ce contrat pluriannuel couvre la période 2023 à 2026 avec un bilan d'étape en fin de période. Il est prévu des modalités de révision adaptables à la demande.

Les modalités de tarification sont adaptées aux collaborations :

Modalités de tarification	Explications
<b>Inclus dans le COM - Financement EPE</b>	Les prestations issues du <b>fonctionnement de l'EPE</b> sont assurées par l'Université de Lille et ne font <b>pas l'objet d'une facturation</b> .
<b>Option - Financement EPE</b>	L'Université de Lille propose sous option des prestations dans le cadre de l'EPE. Ces dernières ne font <b>pas l'objet d'une facturation</b> .
<b>Option facturée dans le COM</b>	L'Université de Lille propose sous option des prestations dans le cadre de l'EPE. Ces dernières font <b>l'objet d'une facturation</b> .
<b>Option à facturer (hors COM)</b>	L'Université de Lille propose sous option des prestations dans le cadre de l'EPE. Les frais de services font <b>l'objet d'une facturation distincte des contrats d'objectifs et de moyens</b> .

Avant la création de l'EPE, plusieurs axes avaient déjà été répertoriés :

- Convention de prestations avec le SUMPPS
- Rattachement au réseau RAOUL – réseau d'accès optique Université de Lille
- Convention de formation : international academy, Mastère management et innovation dans la mode
- Partenariat en matière d'achat de documentation scientifique

En complément, un périmètre spécifique de collaboration a été notifié dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens :

- Services numériques : CMS, RAOUL, abonnement COMPILATIO, application Moodle et évolution possible de l'accès à d'autres outils numériques
- Santé des étudiants
- Actions culturelles : collaboration en matière d'inventaire et de valorisation du patrimoine scientifique de l'ENSAIT (tarification spécifique à préciser en lien avec le CNAM)
- Conseil et médiation sur les comportements abusifs (dispositif signalement)
- Relations humaines : SIUP (tarification via une convention spécifique) ; collaboration en matière d'accompagnement des parcours professionnels des personnels et en matière de formations
- Prévention des risques : collaboration en matière d'expertise sur les risques professionnels et la réalisation de formations spécialisées
- Relations internationales : participation aux summer schools et intérêt pour collaborer sur l'ensemble des dispositifs proposés

Le contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ENSAIT-Université de Lille est soumis au vote.

#### **Motion 2**

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens ENSAIT-Université de Lille est approuvé à l'unanimité (23 votants)

---

### **III. Finances**

#### **1. Budget rectificatif n°2**

Il intervient en décembre à la demande du rectorat. Les objectifs sont :

- Améliorer le taux d'exécution budgétaire en supprimant et/ou reprogrammant des autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour 2023,
- Affiner la prévision d'atterrissage afin d'avoir un résultat prévisionnel le plus proche de la réalité.

L'objectif poursuivi par la GBCP et la comptabilité publique de manière générale est de présenter une situation financière qui soit un constat proche de la réalité. L'utilité réelle pour l'ENSAIT est que le pilotage financier et le taux d'exécution font partie des items qui sont étudiés et permettent d'évaluer les moyens donnés aux établissements. Meilleur est le taux d'exécution, plus le Ministère sera prompt à apporter des crédits supplémentaires.

Les éléments clés sont :

- Un résultat positif de 158 000 euros
- Un apport au fonds de roulement de 165 000 euros

Le budget rectificatif n°2 2022 est soumis au vote.

#### **Motion 3**

Le budget rectificatif n°2 2022 est approuvé avec 23 voix pour et une abstention.

## 2. Budget 2023

4 éléments de contexte caractérisent le budget 2023 :

- Baisse du cout apprenti de 9500 à 8500 euros
- Augmentation des dépenses d'énergie et contexte général de l'inflation
- Tenue de l'ITMA à Milan en juin 2023
- Un programme d'investissement ambitieux

### Pour rappel :

L'autorisation d'engagement correspond aux dépenses que les services peuvent engager. Les crédits de paiement sont les montants payés dans l'année.

Le solde budgétaire sera de -593 000 euros.

La situation patrimoniale tient compte des dépenses réelles et des dotations aux amortissements. Le résultat déficitaire de 150 000 euros s'explique par la hausse des fluides et le déplacement à l'ITMA.

**Concernant les recettes de l'établissement**, les 3 sources principales sont :

- Ressources liées à l'apprentissage (coût apprenti + taxe d'apprentissage)
- Subvention du Ministère
- Subventions diverses (contrats collaboratifs)

Le chiffre d'affaires de l'école se compose :

- des droits de scolarité,
- des droits d'inscription du Mastère MIM,
- de la CVEC,
- des inscriptions au TOEIC,
- des inscriptions au FETEX,
- de la FTLV.

Les subventions prennent en compte la subvention pour charge de service public et les subventions des contrats collaboratifs. La baisse prévue en 2023 correspond à la clôture de contrats collaboratifs.

**Concernant les dépenses**, le poids par masse se décompose comme suit :

- Les investissements correspondant à 36% des dépenses,
- Les dépenses de fonctionnement correspondant 40 % des dépenses,
- Les dépenses de personnel s'élevant à 24 % des dépenses.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'augmentation de la part de l'immobilier correspond à l'augmentation des fluides.

Concernant les dépenses d'investissement,

- 600 000 euros sont fléchés en crédits CPER financés par l'Etat et la Région dont 500 000 euros pour la rénovation des salles informatiques,
- 540 000 euros sont prévus pour le projet Symphonie (en collaboration avec Sigvaris).

Le reste correspond à des projets patrimoine pour continuer la rénovation de l'établissement (aménagement de locaux, changement de fenêtres, équipements).

La capacité d'autofinancement est plus faible que l'année précédente pour un montant de 318 K€.

Le prélèvement sur fonds de roulement s'élève à 593 K€ pour financer notamment les travaux permettant des économies d'énergie (200 K€), l'aménagement de bureaux dans l'aile sud du bâtiment principal (70K€), le budget de recherche (150 K€) et le renouvellement du matériel informatique et audiovisuel (149 K€).

Le niveau de fonds de roulement sera de 1 247 k€ correspondant à 111 jours de fonds de roulement.

Mme la Rectrice a donné son accord pour présenter un budget en déficit. Ce déficit sera comblé par le prélèvement sur fonds de roulement.

Alicia Pindi demande comment sera compensée la baisse du coût appreni. Des moyens supplémentaires ont été demandés auprès de la DGESIP justifié par une subvention qui n'a pas été revue depuis plusieurs années.

Le coût réel appreni est de 14000 euros contre 12000 euros pour un étudiant en formation classique.

Le budget 2023 est soumis au vote.

#### **Motion 4**

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité (24 votants)

### **3. Subvention à l'association En avant Doctorants**

Une nouvelle association s'est créée par les doctorants pour les doctorants pour renforcer les liens entre eux. L'objectif est d'organiser des événements festifs et d'offrir un package à leur arrivée.

Le montant de la subvention demandée est de 1 000 euros par an.

Le nombre de doctorants cette année s'élève à 42 doctorants avec une baisse en raison de la période de COVID.

La subvention à l'association En avant Doctorants est soumise au vote.

#### **Motion 5**

La subvention à l'association En avant Doctorants est approuvée à l'unanimité (24 votants)

---

## ***IV. Vie Etudiante***

### **1. Schéma Directeur de la Vie Etudiante**

C'est un document rédigé pour présenter l'orientation de la vie étudiante au sein de l'ENSAIT ainsi que les actions qui vont être menées sur les 5 prochaines années. Il a été écrit en lien avec un groupe de travail dont le Vice-Président Etudiant.

Un questionnaire anonymisé a été réalisé auprès des étudiants afin d'identifier les thématiques à traiter en priorité.

Cinq thématiques principales ont été mises en évidence :

- **La restauration**
  - Cafétéria CROUS en place depuis la rentrée de septembre 2022
  - Possibilité de se rendre au restaurant universitaire du campus gare
  - Ajout de micro-ondes dans le hall
  - Possibilité de manger au sein du foyer
- **Le logement**
  - Convention signée entre le CROUS et l'ENSAIT pour les étudiants internationaux
  - Poursuite des échanges entre la ville de Roubaix et les bailleurs sociaux pour trouver des solutions de logement.
  - Ouverture d'un co-living sur Roubaix grâce à l'EPE.
- **La santé**
  - Visites médicales proposées par le SUMPPS
  - Arrivée d'un BVEH (Bureau de la Vie Etudiante et du Handicap) au Campus gare en janvier 2023
  - Permanences d'assistantes sociales
  - Qare, Apsytude et formation premiers secours déjà en place à l'ENSAIT
- **La mobilité**
  - Pas de solution concrète pour le parking gratuit dans la rue de l'ENSAIT
  - Discussion à venir avec « Ville renouvelée » pour obtenir un tarif préférentiel étudiant au parking de la gare
  - Ligne de bus/navette depuis Lille jusque Roubaix/Tourcoing de nuit en discussion avec la MEL
  - Garage à vélo sécurisé au sein de l'ENSAIT dans un avenir proche.
- **La sécurité**
  - Gardiennage et vidéos déjà présents à l'ENSAIT
  - Arrêté municipal pour interdire les regroupements de plus de 10 personnes signé par la mairie de roubaix
  - Contact direct avec le référent « éducation/enseignement supérieur » de la police de roubaix pour résoudre plus vite les potentiels soucis
  - Maison de la médiation au siège de l'Université de Lille pour recevoir les étudiants ayant subi une agression.

Olivier Macarez demande si les futurs étudiants du BTS pourront également bénéficier de ces avantages. Ils pourront en bénéficier.

Le Schéma Directeur de la Vie Etudiante est soumis au vote

**Motion 6**

Le Schéma Directeur de la Vie Etudiante est approuvé à l'unanimité (24 votants)

## 2. Subventions aux associations étudiantes

Il est présenté la reconduction de la subvention de l'année dernière de 21400 euros qui seront dispatchés par la responsable vie étudiante auprès de l'ensemble des associations étudiantes.

Les subventions aux associations étudiantes sont soumises au vote

### *Motion 7*

Les subventions aux associations étudiantes sont approuvées à l'unanimité (24 votants)

## V. Ressources Humaines

### 1. Régime indemnitaire des personnels IATS

Il s'agit de la revalorisation des primes mensuelles versées aux agents. Le montant cible à atteindre est prévu pour 2027. L'objectif de l'ENSAIT est d'atteindre cette cible en 2024 pour les catégories C, en 2025 pour les catégories B et en 2026 pour les catégories A.

Corps	Grade	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
<b>Catégorie C</b>					
<b>ATRF &amp; ADJAENES</b>	C1	250	240		
	C2	260	250		
	C3	270	260		
<b>Catégorie B</b>					
<b>TECH RF &amp; SAENES</b>	CN	340	330	320	
	CS	350	340	330	
	CE	360	350	340	
<b>Catégorie A</b>					
<b>ASI</b>	ASI	390	370		
<b>AAE</b>	AAE	610	590	460	410
	APAE	710	660	610	560
<b>IGE</b>	CN	610	560	460	
	HC	620	570	470	
<b>IGR</b>	2C	760	660	610	
	1C	770	670	620	
	HC	780	680	630	

Ces montants sont financés sur le budget Etat. Une partie de l'enveloppe « masse salariale Etat » sert à financer le régime indemnitaire des personnels IATS titulaires.

Xavier Legrand demande comment sera financée cette revalorisation. L'enveloppe étant globale, l'ENSAIT est décisionnaire dans le dispatch de cette enveloppe globale et cette revalorisation entre donc dans le cadre du budget.

Le régime indemnitaire des personnels IATS est soumis au vote

### *Motion 8*

Le régime indemnitaire des personnels IATS est approuvé à l'unanimité (24 votants)



## 2. Suppression du plafond des 100 heures complémentaires dans le cadre de la PEDR

La philosophie initiale de la PEDR était que les enseignants-chercheurs pouvaient, en justifiant d'une activité de recherche évaluée par le Conseil National des Universités, prétendre à une prime d'encadrement doctoral et de recherche. Cette prime valorisait la qualité de l'activité scientifique. Le plafond du volume des heures complémentaires était donc fixé à 100 heures soit 292 heures d'activités pédagogiques maximum.

La PEDR est amenée à disparaître progressivement au profit du RIPEC.

La différence entre la PEDR (Prime pour Encadrement Doctoral et de Recherche) et le RIPEC (Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants-Chercheurs) se trouve dans le périmètre :

- La PEDR correspond uniquement à l'excellence scientifique
- Le RIPEC valorise l'investissement personnel et l'excellence en matière de :
  - ↳ Formation
  - ↳ Recherche
  - ↳ Taches d'intérêt général

Le nouveau régime indemnitaire rend caduc le plafonnement à 100 heures.

La prime RIPEC est attribuée pour une durée de 3 ans sur un des items. Une période de carence d'un an est ensuite obligatoire pour ce même item.

La suppression du plafond des 100 heures complémentaires dans le cadre de la PEDR est soumise au vote

### *Motion 9*

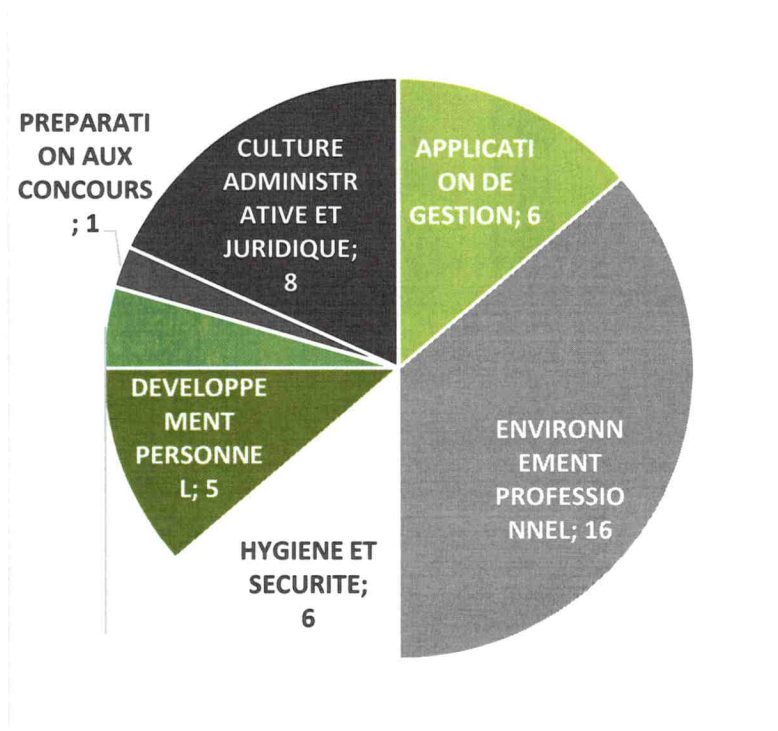
La suppression du plafond des 100 heures complémentaires dans le cadre de la PEDR est approuvée à l'unanimité (25 votants)

## 3. Plan de formation 2023

Orianne David présente le bilan 2022 de la formation des personnels de l'ENSAIT.

Les formations délivrées représentent 13 sessions collectives et 31 sessions individuelles.

Les thèmes traités ont été les suivants :



Le total d'heures a été de 1549 heures réparties comme suit :

Catégorie	Nombre d'heures	Nombre de personnes concernées	Nombre de femmes concernées	Nombre d'hommes concernés
Catégorie A	835,5h	21	14	7
Catégorie B	122h	7	6	1
Catégorie C	242,5h	12	4	8
Enseignant - EC	349h	6	4	2

La répartition femmes/hommes est de 43,3% pour les hommes et 56,7% pour les femmes.

Les moments forts de la formation en 2022 sont :

- Fin d'une formation longue diplômante
- 10 nouveaux agents SST
- Formation à la rédaction des dossiers pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancements.

Le plan de formation 2023 comprend :

- 9 actions collectives
- 22 actions individuelles prévues : 10 services concernés et une utilisation du CPF

Les échanges avec le service Formation de l'Université de Lille se font plus nombreux et offrent plus de possibilités de formation pour les agents.

Le plan de formation 2023 est soumis au vote

*Motion 10*

Le plan de formation 2023 est approuvé à l'unanimité (25 votants)

---

## QUESTIONS DIVERSES

Eugène Deleplanque demande sur quelle base a été calculé le surcoût énergétique estimé à 120 000 €. Marc-Emmanuel Bouche s'est basé sur les factures réelles auxquelles il a appliqué une formule de calcul automatique en fonction de la consommation réelle. La réhabilitation énergétique réalisée en 2019 a été très bénéfique pour l'école.

Gaël Monfrier indique que la période journalière de chauffe a été réduite d'1h30 depuis plusieurs semaines sans retour particulier.

L'école a par ailleurs répondu à un appel à projet « Résilience 2 » pour obtenir des fonds supplémentaires pour poursuivre la réhabilitation énergétique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.

Fait à Roubaix, le 6 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration



Eugène DELEPLANQUE